



Erreur sur le lieu de la contravention

Par **NIGRIA**, le **12/03/2019** à **13:10**

Bonjour,

Je me suis fait arreter par la police sur le périphérique interieur à la porte de banolet (direction porte de bercy). les agents de police m'ont verbaliser 2 fois:

- 1- Conduite d'un vehicule a une vitesse excessive eu egard aux circonstances (90 euros pas de retrait de points).
- 2- Depassement de vehicule par la droite (90 euros avec retrait de 3 points)

Sur les deux PV le lieu de contraventions est noté:

Boulevard Peripherique

PK/PR 017.000

Direction porte d'asnieeres

Paris (17)-75

Alors que moi j'etais en route en direction de porte de bercy paris(20)-75

Je peux contester les deux contravention? Si oui quel est le courrier type à envoyer?

Avec mes remerciements,

Par **janus2fr**, le **12/03/2019** à **13:25**

Bonjour,

Pour contester sur ce point, encore faut-il que vous puissiez prouver que vous n'étiez pas à cet endroit.

Par **Visiteur**, le **12/03/2019** à **13:49**

Bonjour,

la différence de lieu n'enlève rien à l'infraction ? Même vitesse excessive avec même limitation et idem pour dépassement par la droite...

Par **janus2fr**, le **12/03/2019** à **15:40**

Attention, concernant la vitesse excessive eu égard aux circonstances, encore faut-il que les circonstances en question soient bien précisées et qu'elles se retrouvent aussi à l'endroit noté au PV...